

Brevets—Loi

commission d'enquête, une commission indépendante de toute partisanerie, d'examiner l'industrie pharmaceutique afin de recommander les solutions les plus équitables possibles.

Et je cite une partie du décret en conseil:

Et vu qu'il est souhaitable d'étudier des propositions visant des stimulants économiques destinés au développement de l'industrie pharmaceutique, ainsi que le rapport entre cette industrie et les régimes de prestation de soins de santé du Canada, le coût des médicaments pour les consommateurs canadiens, les méthodes d'approbation des nouveaux médicaments et les autres politiques et programmes du gouvernement qui touchent le secteur pharmaceutique.

A ces causes, sur avis conforme du Premier ministre, le Comité du Conseil privé recommande que soit nommé en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes* le D^r Harry Eastman, de la ville de Toronto dans la province d'Ontario, à titre de commissaire, afin qu'il fasse enquête et rapport sur la situation actuelle de l'industrie pharmaceutique au Canada, sur les possibilités d'une expansion importante de cette industrie au Canada et sur les politiques nécessaires au développement de cette industrie, et qu'il recommande, en accord avec ces politiques, une série de propositions autour desquelles pourrait s'établir un consensus sur la question d'octroi des licences.

Le rapport dit bien que la Commission recommandera une série de propositions autour desquelles pourrait s'établir un consensus sur la question de l'octroi des licences. Les deux recommandations les plus importantes du rapport sont les suivantes, et je les cite directement du rapport Eastman. La Commission recommande:

d'accorder aux nouveaux médicaments une période d'exclusivité qui les mettrait à l'abri de la concurrence des produits génériques, pendant quatre ans après la réception d'un avis de conformité autorisant leur commercialisation;

de créer un Fonds de redevances de l'industrie pharmaceutique financé par des paiements des entreprises détentrices de licences, ces paiements étant déterminés par la valeur des ventes des produits fabriqués sous licence obligatoire au Canada par le détenteur de la licence, multipliée par le rapport entre la recherche et le développement et les ventes de l'industrie pharmaceutique à l'échelle mondiale.

Il y a plusieurs autres recommandations dans cet important rapport de M. Eastman. Mais le point que je désire souligner c'est que les recommandations du rapport Eastman représentent un équilibre entre les intérêts des consommateurs, c'est-à-dire des prix raisonnables et les intérêts de l'industrie pharmaceutique dans le domaine des fonds à la recherche et au développement.

Ces recommandations ont été bien étudiées. En fait, le rapport Eastman établit que: «Les données globales de l'industrie pharmaceutique au Canada n'indiquent pas que l'attribution obligatoire des licences à l'importation, instaurée en 1969, a eu des effets défavorables.» De plus, le rapport Eastman établit que la rentabilité de l'industrie pharmaceutique dépasse clairement celle de toutes les industries manufacturières et également celle de l'ensemble de l'industrie chimique, sauf en 1974.

En général, cette industrie se porte bien. Eastman explique pourquoi, malgré la bonne santé de l'industrie, il recommande une période d'exclusivité de quatre ans. Le rapport dit: «Le but de la période d'exclusivité de quatre ans qui commence à la date de délivrance d'un avis de conformité autorisant la commercialisation est d'encourager l'introduction rapide de nouveaux médicaments au Canada en améliorant la rentabilité de l'entreprise qui lance les nouveaux produits.» Il explique aussi que trop peu de protection ne motive pas les compagnies à faire de la recherche et que trop de protection encourage le gaspillage, une mauvaise allocation des fonds et des recherches qui ne sont pas vraiment nécessaires.

Le soin et les considérations du rapport Eastman en ce qui concerne la protection des brevets pour une période de quatre

ans m'incite à dire, encore une fois, que les propositions du ministre sont excessives. Dix ans d'exclusivité, c'est bien loin des quatre ans recommandés par Eastman. Encore une fois, d'après les observations de la Commission, les dix ans d'exclusivité vont encourager un gaspillage d'argent et des recherches qui ne sont pas nécessaires. Je suis fermement convaincue que le rapport Eastman constitue la voie à suivre. C'est un plaidoyer juste et équilibré entre les intérêts des consommateurs et ceux de l'industrie. Les mesures proposées par le ministre sont des mesures qui coûteront beaucoup plus cher que nécessaire aux consommateurs et qui permettront aux multinationales de gaspiller leurs trop gros profits dans les activités qui ne seront d'aucune utilité.

Monsieur le Président, je ne comprends pas que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) nous dise qu'il n'en coûtera pas un sou aux consommateurs canadiens. Le rapport Eastman est très clair là-dessus, tout comme le professeur Eastman l'a dit aujourd'hui et hier. Qu'est-ce que le rapport Eastman dit? Il dit simplement que pour améliorer la rentabilité des multinationales, c'est-à-dire pour avoir plus de revenus, pour investir dans la recherche et le développement, l'instrument approprié est une période d'exclusivité de quatre ans.

Le rapport dit donc que pour une période de quatre ans il n'y a pas de concurrence des produits génériques. L'industrie peut changer un prix qui permet de récupérer ou d'amasser les fonds pour les recherches passées et futures. Il va sans dire que l'existence d'un produit pharmaceutique nouveau coûtera plus cher. Nous, du parti libéral, croyons qu'une période d'exclusivité de dix ans est un prix trop cher à payer pour les consommateurs canadiens. Les preuves sont là. Le rapport Eastman en fait foi. Nous croyons qu'une période d'exclusivité de dix ans est une demande complètement exagérée et disproportionnée de la part des multinationales. Nous croyons aussi que le ministre commet une grosse erreur. Il va décidément trop loin dans ses efforts pour encourager une atmosphère propice à l'investissement et au développement industriel.

• (1610)

Lors des audiences publiques du parti libéral tenues le 23 septembre dernier, les groupes représentant les retraités, les gens âgés, les femmes et les consommateurs ont tous émis l'avis que les propositions du gouvernement étaient exagérées. Plusieurs ont émis l'opinion qu'ils préféreraient le *statu quo* et plusieurs ont dit que les recommandations du rapport Eastman ne semblent pas être dans leur intérêt mais quand même acceptables. Personne n'a affiché d'attitude arrogante comme l'ont fait les compagnies multinationales qui ont déclaré que la loi devait être adoptée telle quelle sans quoi leurs promesses d'investissement ne tiennent plus.

Voici ce que nous reprochons précisément au projet de loi, monsieur le ministre: La période d'exclusivité de dix ans est exagérée. J'ai expliqué pourquoi. La période d'exclusivité de sept ans en ce qui concerne la fabrication des médicaments ne laissera que trois ans aux compagnies génériques pour récupérer les coûts encourus pour le développement de leurs produits. Après cette période, elles feront face à la concurrence exercée des importations. Dans leur cas, la justification des déboursés encourus... ils ne pourront être récupérés.